



Social

Le portage de repas à domicile

Le service de portage des repas à domicile est une aide précieuse pour les + de 60 ans, mais aussi pour les - de 60 ans qui présentent un souci de santé ou un handicap physique, sensoriel ou intellectuel entraînant des difficultés dans leur vie quotidienne. Ce service, proposé par la commune, s'inscrit dans une démarche favorisant le maintien à domicile des seniors tout en préservant le lien social indispensable.

Rien de plus simple !

Après inscription auprès du service de portage, les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi, hors jours fériés. La livraison des repas du samedi et du dimanche s'effectue le vendredi et la veille pour les jours fériés.

Les menus, équilibrés et variés, sont élaborés par un prestataire extérieur. Ils sont confectionnés selon le procédé de la liaison froide garantissant une meilleure qualité gustative et nutritionnelle des aliments.

Le conditionnement dans des barquettes permet de réchauffer les plats directement au micro-ondes

Le repas se compose de 6 éléments :

- * d'un potage,
- * d'une entrée,
- * d'un plat du jour,
- * d'un légume vert ou féculent,
- * d'un fromage et d'un dessert.

Au choix, 4 types menus sont proposés chaque jour :

- * 2 menus dits traditionnels
- * un menu pauvre en sel
- * un menu pauvre en sucre

Le bénéficiaire devra préciser au travers de la fiche menu le type de menu choisi.

La demande d'inscription s'effectue à la mairie de Cox.

Les inscriptions se font à la semaine, 7 jours minimum avant la première livraison.

Toute modification ou annulation de commande devra être communiquée à la mairie au moins 72h avant le jour prévu pour la livraison.

Les menus sont communicables et disponibles en mairie 4 semaines en avance.

Contactez la Mairie de Cox afin de renseigner une fiche d'inscription comprenant entre autres, votre identité, le nombre de repas et le(s) jour(s) de livraison souhaités.



CONTACTEZ-NOUS